

RÈGLEMENT DU CONCOURS « AMOUR AMOUR »

La société Rosemood organise un jeu concours « Amour Amour », dont le règlement est visible ci-après.

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

1. La société SAS ROSEMOOD (l'« Organisateur ») au capital de de 291 744 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 499 748 259, et dont le siège social est situé au 27 rue La Noue Bras de Fer 44200 Nantes, organise un jeu concours « Amour Amour » (le « Jeu ») du 7 janvier 2020 00:01:00 au 20 janvier 2020 23:59:59.

Organise en partenariat avec,

La Société AY CACTUS, SAS au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 820 807 089, et dont le siège social est au 6 rue Notre-Dame de Nazareth, 75003 Paris.

La Société DRESSING CLUB au capital de 4 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 452 311 608 et dont le siège social est au 6 rue de Vintimille, 75009 PARIS.

La Société EVANEOS, SAS au capital de 73 631,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 513 191 122, et dont le siège social est au 27 rue Mogador, 75009 Paris.

La Société FAUBOURG ST SULPICE, SARL au capital de 25 200 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 624 692, et dont le siège social est au 32 rue Chevert, 75007 Paris.

La Société GEMMYO, SAS au capital de 774 757,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533 715 314, et dont le siège social est au 40 rue de l'Echiquier, 75010 Paris.

La Société GABRIELLE PARIS, SARL au capital de 25 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 818 438 590, et dont le siège social est au 27A rue de la Liberté, 59650 Villeneuve d'Ascq.

La Société LIZERON, SARL au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 828 461 467 et dont le siège social est au 109 rue du Bac, 75007 PARIS.

Du 7 janvier 2020 00:01:00 au 20 janvier 2020 23:59:59 un jeu concours **entièrement gratuit et sans obligation d'achat** intitulé « AMOUR AMOUR » (dénommé ci-après « Concours ») accessible sur internet à l'adresse suivante : [http: /amour-amour.io](http://amour-amour.io) et publié par toutes les marques ci-dessus sur leur site internet et leurs comptes officiels Facebook et Instagram et publié également par ROSEMOOD sur son site internet et les comptes officiels Facebook et Instagram. Les modalités de participation aux concours sont décrites dans le présent règlement (dénommé ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique, et domiciliée en France métropolitaine hors dom-toms, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice du concours de la Société AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et boutiques participant directement ou indirectement à sa promotion et/ou sa réalisation (Ci-après dénommé le « Participant »).

Une seule candidature par Participant (même nom, même prénom, même adresse mail) durant toute la période du concours est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer au concours avec plusieurs adresses email ainsi que de participer au concours à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

En cas de candidatures multiples par un même Participant, sa participation sera totalement invalidée.

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, au principe du concours, aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et aux règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc...).

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au concours, sera disqualifié ou sera privé de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 4 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'OPERATION

Le Participant devra se rendre à l'adresse URL suivante : <http://amour-amour.io>, remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements (nom, prénom, adresse mail, date de mariage...) pour que son inscription au tirage au sort soit validée.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute candidature dont les coordonnées seront inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

A l'issue du concours, une (1) personne sera tirée au sort parmi l'ensemble des Participants ayant participé au concours (ci-après le « Gagnant »).

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le vingt quatre (24) janvier 2020 à quinze (15) heures.

ARTICLE 6 - DESCRIPTION ET OBTENTION DES DOTATIONS

Le Gagnant se verra attribuer :

- Quinze (15) bougies d'une valeur commerciale de six cent quarante cinq (645) euros TTC* à moduler sur le site internet <https://www.aycactus.fr/> (utilisable jusqu'au 31 juillet 2021 inclus)

- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum cinq cents (500) euros TTC* à moduler sur le site internet <https://dressing-club.com/fr/> (utilisable jusqu'au 31 juillet 2021 inclus);

- Un bon d'achat valable sur l'ensemble des destinations proposées par EVANEOS d'une valeur commerciale de mille cents (1000) euros TTC* à moduler sur le site internet <https://www.evaneos.fr/> (utilisable jusqu'au 31 juillet 2021 inclus)

- Un costume sur-mesure 2 pièces de la collection mariage de chez FAUBOURG ST SULPICE d'une valeur commerciale de mille euros TTC* à personnaliser directement en boutique à l'adresse, 32 rue Chevert 75007 Paris.

- Une pièce unique de boucles d'oreilles "Audrey" de chez GEMMYO d'une valeur commerciale de mille deux cents (1200) euros TTC* à moduler sur le site internet <https://www.gemmyo.com/> (utilisable jusqu'au 31 juillet 2021 inclus);

- Un parure de lit en lin ou coton lavé de chez GABRIELLE PARIS d'une valeur commerciale de cinq cents (500) euros TTC* à moduler sur le site internet www.gabrielle-paris.com/fr (utilisable jusqu'au 31 juillet 2021 inclus);

- Un accessoire de son choix de chez LIZERON d'une valeur commerciale de maximum trois cents (300) euros TTC* à moduler sur le site internet www.lizeron.fr (utilisable jusqu'au 31 juillet 2021 inclus);

- Un bon d'achat de chez ROSEMOOD d'une valeur commerciale de mille (1000) euros TTC* à moduler sur le site www.rosemood.fr (utilisable jusqu'au 31/07/2021);

Les éventuels frais postaux correspondants à la livraison de la/les dotation(s) seront à déduire des bons d'achats.

Le lot dans sa globalité est d'une valeur commerciale de 6200 euros TTC*

Les marques participantes s'engagent de la validité des lots jusqu'au 31 juillet 2021 minimum.

Ne sont pas compris dans ces lots :

- tous les autres frais accessoires et dépenses personnelles des gagnants et de leurs accompagnateurs,
- les assurances.

*La valeur des lots pourra varier selon la date du mariage qui sera convenue entre les gagnants et les organisateurs du mariage concerné, selon les disponibilités.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent être cédées ou offertes à des tiers sans l'accord de la Société Organisatrice.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation tant auprès de la Société Organisatrice qu'auprès des sociétés AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON.

Tous les frais exposés postérieurement au concours notamment pour l'entretien et l'usage de ces Dotations sont entièrement à la charge du Gagnant.

La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation de la part du Gagnant. Elle ne pourra être ni reprise échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par les sociétés AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON.

Les Dotations mises en jeu ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre un ou plusieurs autre(s) produit(s) ROSEMOOD ou AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ni contre une autre taille des produits composant lesdites Dotations.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON se réservent la possibilité de remplacer ou modifier, à tout moment et sans préavis la Dotation. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

Dans les cas où la Dotation mise en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et/ou AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON, ces dernières s'engagent à remplacer cette Dotation par une Dotation de nature et de valeur équivalente. La Société Organisatrice contactera le Gagnant par courrier électronique dans un délai de deux (2) semaines maximum à compter de la date du tirage au sort, soit au plus tard le 7 février 2020.

Un e-mail leur indiquera les modalités de remise de leur Dotation auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

Le Gagnant disposera alors d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du présent courrier électronique pour prendre contact avec la Société Organisatrice.

Dans le cas où le Gagnant serait injoignable, ou ne suivrait pas les instructions de la Société Organisatrice afin que cette dernière puisse lui remettre son gain, ce dernier perdra définitivement le bénéfice de leur Dotation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs Gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique pour une raison indépendante de sa volonté.

Aux fins de livraison des Dotations, les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Les Dotations seront adressées aux Gagnants par email ou voie postale à l'adresse communiquée dans le formulaire de contact.

- La Dotation ROSEMOOD sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel à moduler avec l'équipe Rosemood valable sur une commande en ligne.
- La Dotation AY CACTUS sera envoyé au Gagnant par email sous forme de bon d'achat pour commander en ligne sur le site www.aycactus.fr.
- La Dotation EVANEOS sera communiqué au Gagnant par email, sous forme de bon d'achat valable sur le site www.evaneos.fr

- La Dotation LIZERON sera communiqué au Gagnant par email, sous forme de bon d'achat valable sur le site www.lizeron.fr
- La Dotation DRESSING CLUB sera communiqué au Gagnant par email, sous forme de bon d'achat utilisable directement en boutique.
- La Dotation GABRIELLE PARIS sera communiqué au Gagnant par email.
- La Dotation FAUBOURG ST SULPICE sera communiqué au Gagnant par email, sous forme de bon d'achat utilisable directement en boutique..
- La Dotation GEMMYO sera communiqué au Gagnant par email et elle sera ensuite envoyée au Gagnant par voie postale.

La société organisatrice s'engage à fournir les coordonnées du Gagnant aux sociétés ci-dessus.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour le Gagnant de bénéficier de leur Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

Notamment, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration de la Dotation par la Poste ou par tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si le Gagnant ne reçoit pas leur Dotation. Les sociétés AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ne pourront en aucun cas être inquiétées en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la mise à disposition et de la livraison des Dotations.

Sans préjudice de toute action judiciaire, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire bénéficier d'un quelconque lot le Participant bénéficiaire si celui-ci a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du concours ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

ARTICLE 7 - AUTORISATION

Du fait de l'acceptation de leur Dotation, le Gagnant ou le représentant légal autorise la Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON à utiliser leurs nom, prénom, ville de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, dans tout pays, sur tout support existant ou à venir, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation gagnée, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an.

Dans le cas où les Participants ne le souhaiteraient pas, ils devront le notifier par courrier à l'adresse suivante :

Pour la Société Organisatrice :

ROSEMOOD - Service Marketing concours « Amour Amour » 27 rue la Noue bras de Fer
44200 Nantes

Ou par email : amouramour@rosewood.fr

Pour les partenaires :

AY CACTUS - concours « Amour Amour » 6 rue Notre Dame de Nazareth, 75003 Paris.

DRESSING CLUB - concours « Amour Amour » 6 rue de Vintimille, 75009 Paris

EVANEOS - Service Marketing concours « Amour Amour » 27 rue Mogador, 75009 Paris.

FAUBOURG ST SULPICE - concours « Amour Amour » 32 rue Chevert, 75007 Paris

GEMMYO - concours « Amour Amour » 40 rue de l'Echiquier, 75010 Paris

GABRIELLE PARIS - concours « Amour Amour » 27A rue de la Liberté, 59650 Villeneuve d'Ascq

LIZERON - concours « Amour Amour » 109 rue du Bac, 75007 Paris

ARTICLE 8 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations communiquées par les Participants dans le cadre du concours feront l'objet d'un traitement informatique aux fins d'enregistrer les participations, d'informer les Gagnants du résultat du concours, de leur adresser leur Dotation.

Dans le respect des choix effectués par le Participants, lesdites informations pourront être utilisées par la Société Organisatrice et par AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON à des fins de prospection commerciale en dehors du concours.

ARTICLE 9 – DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, modifiée par la Loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 et la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de la Société Organisatrice et de AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite adressée aux adresses suivantes :

Pour la Société Organisatrice :

ROSEMOOD - Service Marketing concours « Amour Amour » 27 RUE LA NOUE BRAS DE FER
44200 NANTES - France

Ou par email : amouramour@rosemood.fr

Pour les partenaires :

AY CACTUS - concours « Amour Amour » 6 rue Notre Dame de Nazareth, 75003 Paris.

DRESSING CLUB - concours « Amour Amour » 6 rue de Vintimille, 75009 Paris

EVANEOS - Service Marketing concours « Amour Amour » 27 rue Mogador, 75009 Paris.

FAUBOURG ST SULPICE - concours « Amour Amour » 32 rue Chevert, 75007 Paris

GEMMYO - concours « Amour Amour » 40 rue de l'Echiquier, 75010 Paris

GABRIELLE PARIS - concours « Amour Amour » 27A rue de la Liberté, 59650 Villeneuve d'Ascq

LIZERON - concours « Amour Amour » 109 rue du Bac, 75007 Paris

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

Le mode de délivrance de la Dotation s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON.

Toutefois leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribué.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'encombrement du réseau, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Ainsi, la Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, elles ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet - de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours;

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée;

- des problèmes d'acheminement;

- du fonctionnement de tout logiciel;

- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;

- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant;

- de toute défaillance technique matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des Dotations d'un Participant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse e-mail d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours, dans la mesure ou l'utilisation de ces adresses e-mails est contraire au bon déroulement du concours car celle-ci ne permet pas à la Société Organisatrice (i) de contacter les Gagnants à la fin du concours et/ou (ii) de garantir les Participants la bonne réception des e-mails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochains concours malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice ainsi que celles de AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON

Il est précisé que la Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toute les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation au concours de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON feront leurs meilleurs efforts pour permettre un accès au concours à tout moment, sans pour autant être tenues à l'obligation d'y parvenir. Elles pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et au concours qu'il contient. La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ne seront en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés, le concours est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON ne pourront être tenues pour responsables en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. Elles ne pourront être tenues pour responsables si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne leurs sont pas parvenues.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON seront dégagées de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement le(s) Gagnant(s) de son/leur gain.

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

ARTICLE 11 - RESPECT DES RÈGLES

Participer au concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du concours et de ce présent Règlement.

A tout moment, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'exclure de la participation au concours tout participant troublant le déroulement du concours (notamment en cas de tricherie ou de fraude) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir la Dotation qui pourrait lui être attribuée dans le cadre du concours.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du concours.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le concours s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des Gagnants.

ARTICLE 12 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

La Société Organisatrice s'engage à rembourser à tout Participant résidant en France Métropolitaine qui en fait la demande, les frais de connexion engagés pour se connecter au Site et participer au concours..

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer dans la limite de trois (3) minutes. Les remboursements sont limités à un remboursement par Participant sur toute la durée du concours.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressée à :

ROSEMOOD - Service Marketing concours « Amour Amour » 27 RUE LA NOUE BRAS DE FER
44200 NANTES - France

- prévenir la Société Organisatrice avant le 7 février 2020 le cachet de la poste faisant foi, - indiquer les nom, prénom et adresse postale personnelle, identifiant (adresse email), - indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour le mois donné, - joindre la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au Site clairement soulignées. Les coordonnées du compte joueur devront être les mêmes que celles de la facture FAI, - être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), - être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Le cas échéant, les frais de timbres engagés pour une telle demande seront remboursés par la Société Organisatrice, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'Inscription saisi sur le Site.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

ARTICLE 13 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice et AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON se réservent le droit de modifier à tout moment, les articles du présent Règlement et notamment les règles du concours et les Dotations attribuées, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice et de .AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON.

ARTICLE 14 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SELARL huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : SAS ROSEMOOD, 27 rue La Noue Bras de Fer, 44200 Nantes,. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu <https://www.rosemood.fr/amouramour/>. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

ARTICLE 15 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le concours, le présent Règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 16 - INTERPRÉTATION / LITIGES

Toutes questions d'application ou d'interprétation du Règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, sans que les sociétés AY CACTUS, DRESSING CLUB, EVANEOS, FAUBOURG ST SULPICE, GEMMYO, GABRIELLE PARIS, LIZERON puissent être inquiétées à quelque titre que ce soit.

Si une ou plusieurs dispositions de ce Règlement venaient à être déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions conserveront leur force et leur portée.

Le concours est soumis à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.